

Les requins se font rares en mer du Nord

PETITE ROUSSETTE

Le poisson de l'année

L'espèce de requin la plus abondante en mer du Nord est aussi l'une des plus petites au niveau mondial. A peine un mètre de long au maximum et une taille moyenne de 50 cm. Contrairement à la grande roussette, également présente en mer du Nord mais quasiment menacée selon l'IUCN, « la petite roussette n'est quant à elle pas une espèce menacée », précise le SPF Environnement. Elle a même été désignée poisson de l'année en 2015. Ce n'est pas son élégante robe à pois qui lui vaut ce classement flatteur, mais sa chair délicate. La petite roussette, on la connaît dans les étals des poissonniers sous la dénomination commerciale d'anguille de mer ou de saumonnette. Et dire qu'avant de ravir nos papilles, ce requin à la peau rugueuse comme du papier émeri était utilisé pour faire briquer le pont des navires ! Lors d'une balade sur la plage, ouvrez l'œil : il n'est pas rare d'y croiser un échouage d'œufs de ce requin (reconnaisables à leur grande taille et à leur forme rectangulaire).

L.T.H.

Dix espèces de squalos barbotent en mer du Nord. Mais pollution et pêche ont fait décliner leurs populations. Une nouvelle législation s'imposera en octobre.

Les espèces de requins protégées ne pourront plus être importées en Union européenne sans la preuve que la capture résulte d'une pêche durable.

© REPORTERS.

Ces images rares ont fait le tour de la Toile. Cela se passe en Indonésie, au large de l'île de Komodo. La nage placide d'un requin grande-gueule a été observée et filmée par un plongeur. Cette espèce de squalo est particulièrement rare : à peine une centaine d'individus ont été recensés depuis 40 ans.

En mer du Nord aussi, les requins se font rares. Et pourtant, pas moins de dix espèces de squalos, des voraces et des indolents (voir encadrés), ont trouvé dans ses eaux sombres un habitat qui leur sied. Parmi elles, le géant requin-pèlerin qui, tout comme le grande-gueule, se nourrit de goulées de plancton. Cet être inoffensif est désormais estampillé d'un « vulnérable » par l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN).

C'est qu'en mer du Nord, comme dans les autres mers du globe, les requins sont menacés par la pollution et la surpêche. A cela s'ajoute un taux naturellement faible de reproduction. Il faut en effet de nombreuses années avant qu'un requin devienne un adulte capable de se reproduire et sa progéniture est peu abondante. Ces facteurs rendent ces espèces particulièrement vulnérables, alors qu'elles sont vitales pour la chaîne alimentaire océanique.

C'est pourquoi, d'ici deux mois, une nouvelle législation de protection entrera en vigueur. Elle a été décidée en 2016, à la dernière Conférence des Parties (la CoP17), qui s'est tenue en Afrique du Sud.

Une pêche durable

Trois espèces de la mer du Nord sont concernées : le requin-pèlerin, le requin-taupe commun et le requin renard. A cela s'ajoutent les espèces plus exotiques que sont les requins soyeux, requins blancs, requins océaniques et requins-baleines, ainsi que trois espèces de requins marteaux.

« Cette mesure de protection prise dans le cadre de Cites (la convention internationale qui régit le commerce des animaux et des végétaux menacés, NDLR) est un signal émis au niveau international. Il annonce qu'à partir du 4 octobre 2017, le commerce de ces espèces sera réglementé par un système d'autorisations », explique-t-on au SPF Environnement, qui a en charge la protection des requins. Au niveau européen, ces espèces de requins bénéficiaient déjà de mesures de protection par le biais d'autres législations et ne pouvaient plus être pêchées légalement dans les eaux européennes, ni être importées par des navires sous pavillon européen. »

Concrètement, cela signifie que les espèces de requins protégées ne pourront plus être importées en Union européenne, et donc en Belgique, sans documents Cites délivrés tant par le pays d'origine que par le pays d'importation dans l'UE. Ces documents ne pourront être obtenus qu'à condition d'apporter la preuve que la capture résulte d'une pêche durable. De quoi sauver ces espèces de l'extinction ? L'avenir le dira. ■

LAETITIA THEUNIS



REQUIN-PÉLERIN

© REPORTERS.

Géant glouton et indolent

C'est un gentil mastodonte. Un géant dépourvu de dents. A l'instar des baleines à fanons (comme les baleines à bosse ou bleues), s'il ne dit pas non à quelques poissons (maquereaux, harengs), le requin-pèlerin se délecte particulièrement de plancton. Le deuxième plus grand poisson du monde se nourrit en effet majoritairement des organismes les plus petits. Pour retenir les animalcules et microvégétaux en suspension, il filtre la soupe d'eau de mer. Alors qu'il avance gueule grande ouverte, l'eau s'engouffre dans l'orifice buccal pour en ressortir par des fentes branchiales latérales sur lesquelles s'accroche le plancton. Et il en faut, des mètres cubes quotidiens d'eau de mer, pour alimenter ce grand corps d'une longueur maximale de 12 mètres !

Si sa taille peut effrayer, c'est un être indolent. Il aime les eaux froides dans lesquelles il nage lentement, d'une vitesse de 3 à 4 nœuds, et apprécie de se reposer au plus chaud de la journée. C'est ainsi qu'on peut le croiser en surface de la mer du Nord, battant doucement la nageoire dorsale. Mais la vue d'un aileron a le don de glacer le sang des plaisanciers et des sportifs. En juillet 2012, une alerte au requin a été lancée : un pélerin se relâssait au large de La Panne. Afin d'éviter tout mouvement de panique parmi les baigneurs, l'animal a été accompagné loin de la ville côtière. Coïncidence : c'est sur la plage de La Panne qu'un requin-pèlerin est venu mourir en octobre 2016.

L'espèce, considérée comme vulnérable, est menacée. Même s'il est protégé par un règlement européen, « le risque de voir disparaître le requin-pèlerin de mer du Nord prochainement est particulièrement élevé car il est souvent victime de la pêche », précise le SPF environnement.

L.T.H.



© REPORTERS.

REQUIN-TAUPE COMMUN

Un air de grand blanc

Des yeux d'un noir profond, des dents aiguisées comme des couteaux, une taille pouvant atteindre 3,5 mètres de long, il n'en faut pas plus pour confondre le requin-taupe commun (ou veau de mer) avec le grand requin blanc. Très irritable, il préfère charger pour se défendre. Pourtant, à part quelques attaques véridiques contre des bateaux (son rostre composé de cartilages lui sert de pare-chocs), celles menées contre des humains semblent appartenir aux légendes urbaines. Si cette espèce a une large aire de distribution, elle a par contre un faible taux de reproduction (la gestation dure neuf mois et seuls quatre petits naissent en moyenne par portée). Si bien que la pêche pour sa chair délicate et onéreuse a fait dégringoler les populations de requins-taupes communs. Selon l'IUCN, l'espèce serait même en danger critique d'extinction en Atlantique Nord et en Méditerranée. Depuis 2010, sa pêche fait l'objet d'un moratoire en Europe.

L.T.H.

REQUIN ANGE

Quasiment rayé de la planète

Il est des palmarès dont il est difficile d'être fier. Le requin ange, également appelé ange de mer commun, fait partie des cent espèces animales les plus menacées au monde, selon l'IUCN (Union internationale pour la conservation de la nature). A l'échelle de la planète, ce n'est qu'en bordure côtière de l'Europe occidentale et du nord de l'Afrique que cette espèce somptueuse, pouvant atteindre deux mètres, a élu domicile. Mais voilà, même si c'est une espèce protégée, la pollution et la pêche risquent de bientôt la rayer de la planète. En effet, l'ange de mer vit, à l'affût d'une proie, enfoui dans les fonds sableux. Mêlant son existence aux plies et aux soles, il est souvent capturé accidentellement. C'est sa nage particulière, en ondulations, qui aurait donné le nom de « baie des Anges » à la portion littorale comprise entre Nice et Antibes.

L.T.H.



© REPORTERS.



© D.R.

REQUIN-RENARD

Le Zorro des mers

On peut le croiser au bord du rivage comme en pleine mer. Un corps fuselé de 6 mètres de long maximum, des yeux de petite taille, un museau court et pointu et surtout une nageoire caudale de près de 3 mètres de long qui s'étend à l'arrière du corps comme une épée. Le requin-renard commun est reconnaissable entre tous. Sa protubérante nageoire caudale, il s'en sert comme d'un gourdin pour assommer ses proies, des petits poissons vivant en banc tels les anchois et les harengs. Et les humains ? Ce n'est pas trop sa tasse de thé. D'un naturel timide, il reste à distance. Quand bien même vous en verriez un de près, ses dents de petite taille ne sont pas bien dangereuses. Mais c'est peu probable : l'espèce est désormais peu abondante. Elle est classée comme vulnérable et est protégée.

L.T.H.



© REPORTERS.